

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE, GARDE
DES Sceaux

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

CHIEF DE BUREAU

DECRET N° 37/671 DU 6/11/87
SSJ/DGFP.DGPCE

Portant intégration et nomination de
Mlle IBARA (Josephine Irène) dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE.

V A S S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 37/63 du 12/12/1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 19/64 du 23/10/1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/TF du 21/6/1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 50/90 du 3/3/1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/TF du 2/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/TF du 5/7/1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/TF du 5/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des autres cadres par la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/196/TF du 5/7/1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/112/TF du 26/3/1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/TF-BH du 24/2/1967 réglementant la pri-
orité d'effet au point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstructions de carrière et reclas-
sements ;
(/u le décret n° 71/70 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/TF du 5/7/1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 34/356 du 3/8/1984 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;
(/u le décret n° 87/431 du 20/05/1987 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87/432 du 20/05/87 portant organisation
des intérêts des Maires du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/250 du 5/3/1985 déterminant le circuit
d'approbation des notes relatifs aux intégrations, avancements et ré-
visions des agents administratifs des agents de l'Etat ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

NOTES :

.../...

Article 1 : En application des dispositions du décret n° 60/90/FP du 03.03.1960 survisé, ~~Mlle~~ Mlle ~~Yvonne Irène~~ Yvonne Irène, née le 28 Juin 1960 à ~~Brazzaville~~, titulaire du Diplôme d'Ingenieur de l'Ecole Nationale Supérieure Féménine d'Agronomie de Paris (ENAF), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommée au grade d'Ingenieur d'Agriculture St. 1er. indice 710.

Article 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministère du Développement Rural.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera ~~inséré~~, publié au JORPC et ~~communiqué~~ que tout autre besoin sera.

BRASZAVILLE, le 6 JANVIER 1987

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de
la Sécurité Sociale et de la
Justice,

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
DGPCE/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.D.R.	2
S.G.B.R.	2
INTERESSEE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2/-